



# VILLE DE MARSILLARGUES

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du samedi 06 février 2021

Convoqué le vingt-neuf janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Jean Moulin le samedi 06 février 2021 à 09h00 sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de la Ville de Marsillargues.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présent au Conseil Municipal</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
<b>29</b>	<b>26</b>	<b>29</b>

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Madame Ludyvine HALLE, Monsieur Francis GARNIER, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Madame Aurore WALDURA, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER  
Monsieur Christophe DESCARREGA ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA  
Madame Géraldine MARTINETTI, ayant donné procuration à Madame Anne-Marie VALAT

---

#### **ADOPTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Geoffrey SOMMER comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2020**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du Conseil municipal du 06 février 2021, accepté à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

## Compte rendu du Conseil Municipal du samedi 06 février 2021

### PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Aucune décision n'a été prise.

#### **I- RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

#### **II- RESSOURCES HUMAINES – REMPLACEMENTS – AUTORISATION DE RECOURS A DES CONTRACTUELS**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

#### **III- RESSOURCES HUMAINES – CUMUL D'ACTIVITÉS – CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. DE L'HÉRAULT**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

#### **IV- ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LA CABANISATION – CONVENTION AVEC LA SAFER**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

#### **V- ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LA CABANISATION – SOUMISSION A DECLARATION PREALABLE**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

#### **VI- DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DU TERRITOIRE – CANDIDATURE A BOURGS CENTRES OCCITANIE**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

#### **VII- CADRE DE VIE – COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 24 voix

Contre : 0

Absentions : 5 (M. GARNIER, Mme VALAT, M. GERAUD, Mme MARTINETTI, M. MAMECHE)

#### **VIII- GRANDS TRAVAUX – NUMÉRIQUE TRES HAUT DEBIT – CONVENTION AVEC HERAULT THD**

## Compte rendu du Conseil Municipal du samedi 06 février 2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

### IX- SÉCURITE – VOISINS VIGILANTS & SOLIDAIRES – CONVENTION

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 23 voix

Contre : 0

Absentions : 6 voix (M. GARNIER, Mme VALAT, M. GERAUD, Mme MARTINETTI, M. MAMECHE et Mme WALDURA)

### X- AFFAIRES SCOLAIRES – COMITE CONSULTATIF – CREATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DES ECOLES

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

**Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 heures.**

A Marsillargues, le 08 février 2021

Monsieur le Maire,  
Patrice SPEZIALE



Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché à l'Hôtel de Ville et mis en ligne sur le site internet sous sept jours.